

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT(E) - Session 2018

CONCOURS d'AIDE-SOIGNANT(E) 2018

<p>Conditions d'accès à la sélection pour les candidats relevant du droit commun - <u>Cursus complet de formation</u> Arrêté du 22 octobre 2005 modifié</p>	<p>Conditions d'accès à la sélection pour les candidats visés par les articles 18 et 19 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié par l'arrêté du 21 mai 2014 leur permettant de bénéficier de dispenses de formation</p>
<p>➤ Se référer au dossier d'inscription N°1</p>	<p>➤ Se référer au dossier d'inscription N°2</p>
<p>Candidats relevant des articles 4 à 12 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Titulaire d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- Titulaire d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- Titulaire d'un titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays d'obtention. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- Ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- Titulaire d'un autre titre ou diplôme <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- N'ayant aucun diplôme	<ul style="list-style-type: none">- Etre titulaire d'un Baccalauréat Professionnel ASSP « accompagnement, soins, services à la personne ». <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- Etre en Terminale du Baccalauréat Professionnel ASSP « accompagnement, soins, services à la personne ». <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- Etre titulaire d'un Baccalauréat Professionnel SAPAT « services aux personnes et aux territoires ». <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- Etre en Terminale du Baccalauréat Professionnel SAPAT « services aux personnes et aux territoires ». <p style="text-align: center;">----- Ou -----</p> <p>Etre titulaire de l'un des diplômes suivants depuis au moins deux ans à la date d'entrée en formation et justifier de 1700 heures d'exercice professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none">- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- Diplôme d'Etat d'Ambulancier. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou Mention Complémentaire Aide à Domicile. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- Titre Professionnel d'Assistante de Vie aux Familles.
<p>Candidats relevant de l'article 13 bis :</p> <p>Les candidats justifiant d'un contrat de travail avec un établissement de santé ou une structure de soins peuvent se présenter aux épreuves de sélection dans les conditions ci-dessus (avec attestations de l'employeur).</p> <p>Important :</p> <p>Tout candidat qui se présente aux épreuves de sélection concourt pour une entrée en formation en cursus complet (8 modules). Par conséquent, il renonce à toute dispense de formation et de certification, quel que soit son cursus antérieur.</p>	
<p>Un candidat remplissant les conditions d'entrée en cursus complet et en cursus partiel devra faire le choix de s'inscrire à l'un ou l'autre des deux dispositifs.</p> <p>Il ne pourra en aucun cas s'inscrire sur les deux modalités, au sein d'un même institut.</p>	

- *Formation infirmier, aide-soignant, auxiliaire de vie sociale, aide médico- psychologique*
- *Préparation aux concours paramédicaux*
- *Formation continue*

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE CROIX ROUGE FRANCAISE

12, rue Miroudot Saint Ferjeux
B.P. 60273 – 70005 VESOUL Cedex
E.mail : irfss.vesoul@croix-rouge.fr

DOSSIER INSCRIPTION N°2 : PARCOURS PARTIELS

Attention : Les candidats souhaitant s’inscrire pour un parcours complet doivent utiliser le dossier d’inscription réservé à cet effet, dossier n°1

Ouverture des inscriptions

⇒ **Vendredi 1^{er} DECEMBRE 2017**

Clôture des inscriptions

⇒ **Vendredi 25 MAI 2018**

REFERENCES :

Articles 18 et 19 de l’ARRETE DU 22 octobre 2005 relatif au diplôme d’état d’aide-soignant modifié par l’arrêté du 28 septembre 2011.

1. CONDITIONS D'ACCES

L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e) est subordonnée à la réussite de l'épreuve de sélection.

Pour se présenter à l'épreuve de sélection, le candidat doit :

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date de son entrée en formation ; soit le 3 septembre 2018. Il n'y a pas de limite d'âge supérieure.

- Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :

- * Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture¹
- * Diplôme d'Etat d'Ambulancier¹
- * Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou Mention Complémentaire Aide à Domicile¹
- * Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique¹
- * Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles¹

- * Baccalauréat Professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne »
- * Baccalauréat Professionnel « Services aux Personnes et aux Territoires »

¹ : Attention les personnes titulaires d'un DE Auxiliaire de Puériculture, Ambulancier, Auxiliaire de Vie Sociale, Aide Médico-psychologique, d'une MC Aide à Domicile ou un Titre Professionnel Assistante de Vie aux Familles doivent avoir obtenu leur Diplôme depuis plus de 2 ans et justifier de 1700 heures d'exercice professionnel.

- Constituer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- * Curriculum Vitae.
- * Lettre de motivation.
- * Attestations de travail avec appréciations pour les candidats titulaires d'un diplôme d'Etat : d'Auxiliaire de Puériculture, d'Ambulancier, d'Aide Médico-Psychologique, d'Auxiliaire de Vie Sociale ; de la Mention Complémentaire Aide à Domicile ou du Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles.
- * Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats titulaires d'un Baccalauréat Professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » ou « Services aux Personnes et aux Territoires » ou actuellement en Terminale.
- * Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation.

2. NATURE DES EPREUVES

A. Etude du dossier

- Cette étape consiste en l'examen des différentes pièces constitutives du dossier en vue de retenir les candidats qui seront convoqués par écrit à l'entretien.
- Les candidats dont le dossier n'a pas été retenu en seront informés par courrier.

B. Entretien

Il consiste en un entretien individuel d'une durée de vingt minutes maximum avec deux membres du jury :

- a. **Dans un premier temps**, le candidat présente son parcours.
- b. **Dans un deuxième temps**, le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier (stages, expériences professionnelles) afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation.

L'entretien est évalué par :

- Un Directeur d'un institut de formation d'aides-soignants ou d'un institut de formation en soins infirmiers, ou un formateur permanent dans un institut de formation d'aides-soignants ou un institut de formation en soins infirmiers.
- Un infirmier exerçant des fonctions d'encadrement ou un infirmier ayant une expérience de trois ans d'exercice dans un service ou une structure accueillant des élèves aides-soignants en stage.

Le nombre de candidats admis en formation est fixé en fonction des besoins locaux et des possibilités d'accueil de l'institut.

Le nombre de candidats titulaires des **baccalauréats professionnels « accompagnements, soins, services à la personne »** et **« services aux personnes et aux territoires »** admis en formation est inclus dans la capacité d'accueil autorisée et égal au minimum à **15% de celle-ci**.

3. RESULTATS ET AFFECTATIONS

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées (sauf report : article 12 de l'arrêté du 22 octobre 2005).

Nota : Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Conditions médicales :

Les candidats reçus au concours sont admis à l'école sous réserve de présenter à la rentrée :

1. Un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'A.R.S., attestant qu'ils présentent les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la fonction d'Aide-Soignant(e).
2. Un certificat médical de vaccinations antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique, hépatite B et BCG (1 vaccination obligatoire).

Ces vaccinations sont obligatoires pour être admis à suivre la formation et pour travailler en milieu hospitalier. En cas de contre-indication à l'une ou l'autre de ces vaccinations, il est donc inutile de présenter le concours, aucune dérogation n'étant accordée.

4. PRINCIPALES DATES

Etude des dossiers : semaine du 28/05/2018

Epreuve d'admission (entretien) : du 18/06 au 22/06/2018

Affichage des résultats d'admission et envoi des courriers : 25/06/2018

Entrée en formation : 3 Septembre 2018

5. CONSTITUTION ET RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTION

CONSTITUTION ET RETOUR DU DOSSIER :

Le dossier retourné doit contenir les pièces suivantes :

- **La fiche d'inscription** ci-jointe, soigneusement remplie et signée.
- **Une photocopie lisible de l'un des documents suivants :**
 - Carte nationale d'identité en cours de validité (photocopie recto-verso).
 - Passeport en cours de validité.
 - Les candidats étrangers doivent fournir : une carte de séjour ou une carte de résident, ou un passeport avec traduction française par un traducteur assermenté, ou une carte d'identité avec traduction française par un traducteur assermenté.
- **Un dossier** comprenant les pièces suivantes :
 - **Curriculum Vitae.**
 - **Lettre de motivation.**
 - **Attestations de travail avec appréciations** pour les candidats titulaires d'un diplôme d'Etat : d'Auxiliaire de Puériculture, d'Auxiliaire de Vie Sociale, d'Ambulancier, d'Aide Médico-Psychologique ; d'une Mention Complémentaire Aide à Domicile ou d'un Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles.
 - **Dossier scolaire avec résultats et appréciations** pour les candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » ou « services aux personnes et aux territoires » ou en terminale.
 - **Titres ou diplômes** permettant de se présenter à la dispense de formation ou attestation de scolarité pour les candidats en terminale baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » ou « services aux personnes et aux territoires ».

- **Le règlement des droits d'inscription : 100 €.** Le chèque doit être libellé à l'ordre de I.R.F.S.S. F.I. Site de Vesoul. **(paiement en espèces possible au secrétariat de l'IRFSS.**

♦ **Le dossier d'inscription complet est à nous renvoyer par voie postale accompagné d'une carte postale libellée à vos noms et adresses et timbrée au tarif 20g à :**

I.R.F.S.S. – C.R.F.
CS 60273
70005 VESOUL Cedex

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

♦ **Le candidat qui ne se présentera pas aux épreuves pour lesquelles il est inscrit, perd le montant des droits d'inscription acquittés.**

6. CONVOCATIONS

Après étude du dossier, si celui-ci est retenu, une convocation à l'épreuve d'entretien sera adressée à chaque candidat à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription.

Il est très important de porter la plus grande attention aux données personnelles (nom, prénoms et surtout adresse) indiquées sur la fiche d'inscription. En effet, ces informations vont servir à l'envoi de la convocation ainsi que du courrier de résultat. Vérifiez bien que votre nom figure sur la boîte aux lettres de l'adresse que vous nous communiquez.

Il est également impératif que vous signaliez au secrétariat de l'IFAS tout changement dans vos coordonnées (en cas de déménagement, de changement de numéro de téléphone...).

ATTENTION : Pour vous présenter à l'entretien, vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité portant une photo (**carte nationale d'identité** ou **passport**) ou, pour les candidats étrangers, un passeport ou une carte de séjour ou une carte de résident ou une carte d'identité avec traduction française par un traducteur assermenté. Une attestation de perte ou de vol de papier ne comporte aucune photo et ne peut donc être acceptée.

7. INFORMATIONS

- Coût de la formation 2017/2018 : le coût est fonction des modules suivis. (Devis possible sur simple demande)

FICHE D'INSCRIPTION / Candidats Parcours Partiels

SELECTION FORMATION AIDE-SOIGNANT(E) Modulaire

Remplir les rubriques ci-dessous en majuscule

NOM DE NAISSANCE :
(de jeune fille pour les femmes mariées)

NOM D'USAGE :

Prénoms :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE : Ou

Adresse email :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Nationalité :

PRESENTE UN DOSSIER COMPOSE DE :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Attestations de travail avec appréciations pour les candidats titulaires d'un diplôme d'Etat : d'Auxiliaire de Vie Sociale, d'Auxiliaire de Puériculture, d'Ambulancier, d'Aide Médico-Psychologique ; de la Mention Complémentaire Aide à Domicile ou d'un Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles.
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats titulaires d'un Baccalauréat Professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » ou « services aux personnes et aux territoires » ou actuellement en Terminale.
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation.

FICHE D'INSCRIPTION / Candidats Parcours Partiels
SELECTION FORMATION AIDE-SOIGNANT(E) Modulaire

Diplôme permettant de se présenter à la dispense de formation (cocher la case correspondante)

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou Mention Complémentaire Aide à Domicile
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
- Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles
- Baccalauréat Professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne »
- ou *certificat de scolarité de Terminale du Baccalauréat Professionnel ASSP*
- Baccalauréat Professionnel « Services aux personnes et aux territoires »
- ou *certificat de scolarité de Terminale du Baccalauréat Professionnel SAPAT*

**TOUT DOSSIER RETOURNE INCOMPLET
OU APRES LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS
SERA REFUSE**

J'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves.

Je, soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A

Le

Signature :

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.

ACTE D'ENGAGEMENT

SELECTION FORMATION AIDE-SOIGNANT(E) Modulaire

**Cet acte d'engagement concerne les candidats
pouvant bénéficier d'une dispense de formation**

➤ **Ce document est à nous retourner impérativement par les candidats listés ci-dessous :**

- Titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- Titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou d'une Mention Complémentaire Aide à Domicile
- Titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
- Titulaire d'un Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles

- Titulaire d'un Baccalauréat Professionnel ASSP « Accompagnement, soins, services à la personne »
- En Terminale du Baccalauréat Professionnel ASSP « Accompagnement, soins, services à la personne »
- Titulaire d'un Baccalauréat Professionnel SAPAT « Services aux Personnes et aux Territoires »
- En Terminale du Baccalauréat Professionnel SAPAT « Services aux Personnes et aux Territoires »

Je renonce à m'inscrire aux épreuves de droit commun (cursus complet de formation).

Je souhaite passer les épreuves de sélection spécifiques aux candidats bénéficiant d'une dispense de scolarité et suivre ensuite **le cursus de formation partiel** (dossier n°2).

Je remplis la fiche d'inscription **CANDIDATS PARCOURS PARTIELS**.

Fait à :

Le :

Signature du candidat (ou de son représentant légal pour les mineurs)